

2019_CT2_457

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Vente aux enchères de véhicules d'exploitation et de collecte des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 17 octobre 2019

06_3_03

■ **Vente aux enchères de véhicules d'exploitation et de collecte des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

■ Séance du 24 Octobre 2019

11963

■ Vente aux enchères de véhicules d'exploitation et de collecte des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans le domaine de la collecte des déchets. Compte-tenu de l'ancienneté et du kilométrage de certains véhicules, il convient de procéder à la réforme des véhicules de plus de 10 ans d'âge et/ou présentant un très mauvais état technique.

Les véhicules réformés seront proposés à la vente par le Commissariat aux Ventes des Domaines de Marseille. Un expert mandaté par les Domaines fixera le prix de vente et répartira les véhicules en trois catégories :

- Véhicules pouvant rester en circulation.
- Véhicules non ré-immatriculables vendus pour pièces détachées (vente aux récupérateurs de pièces détachées).
- Véhicules à faire détruire par un ferrailleur agréé (non vendus par les Domaines)

La Direction Nationale d'Interventions Domaniales sera rémunérée par la perception d'une taxe forfaitaire de 11 % payée par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

À l'issue de la vente aux enchères, les véhicules invendus ainsi que les véhicules classés à détruire seront confiés à un ferrailleur agréé pour dépollution et destruction.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_457-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Compte-tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et de certains de ces équipements, il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements de collecte des déchets, indiqués dans le tableau ci-annexé, compte-tenu de leur ancienneté et de leur important kilométrage.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés la réforme et le retrait des engins, des poids lourds, des véhicules légers et d'équipements de collecte des déchets, indiqués dans le tableau ci-annexé, de l'inventaire du patrimoine de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Article 3 :

Est confiée la procédure de vente de tout ou partie de ces véhicules et équipements au commissariat aux Ventes des Domaines.

Article 4 :

La recette sera constatée sur le budget annexe Service Public d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, nature 775 et fonction 7212.

Pour enrôlement,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_457- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_457-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

ANNEXE

TYPE	MARQUE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION	AGE VEHICULE	Type mine carte grise	PATC
BOM PEC	RENAULT MAXITY	AZ 370 GA	01/09/2010	8,84	VF6SHTF24A2112273	4 500kg
BOM PEC	RENAULT MAXITY	BB 917 EG	06/10/2010	8,75	VF6SHTF24A2112275	4500kg
BOM	RENAULT PREMIUM	CT 398 PB	02/06/2004	15,10	VF622ACB000101515	19 000kg
BOM	RENAULT MIDLUM	CT 561 PB	14/06/2004	15,06	VF642ACA000004575	10 000kg
BOM	RENAULT PREMIUM	CT 700 PB	02/08/2006	12,93	VF622ACB000102639	19 060kg
UTILITAIRE	RENAULT PICKUP	DN 284 TG	06/11/2007	11,67	VF1FC1EBF38203742	1 885kg
BOM	RENAULT MIDLUM	EK 531 YL	27/06/2006	13,03	VF642ACA000005785	10 350kg
UTILITAIRE	RENAULT PICKUP	EN 508 PY	13/09/2005	13,81	VF1FC07BF34068635	1 840kg
BOM PEC	NISSAN CABSTAR	EQ 152 ZW	07/08/2006	12,92	VWASBFTL063830504	3 500kg
UTILITAIRE	RENAULT PICKUP	EQ 164 ZW	13/09/2005	13,81	VF1FC07BF34068634	1 840kg
UTILITAIRE	RENAULT KANGOO	EH 333 DJ	10/09/2008	10,82	VF1FWOBB540211584	1 918kg
BOM	RENAULT MIDLUM	CT 492 PB	10/01/2005	14,49	VF6SVTF24E4166701	3 500kg
UTILITAIRE	RENAULT PICKUP	EN 482 PY	13/09/2005	13,81	VF1FC07BF34068637	1 840kg
BOM	RENAULT	AD 773 HX	10/10/2009	9,74	VF629AHB000001009	19 000kg
BOM	RENAULT	CT 517 PB	18/05/2004	15,14	VF622ACB1230101478	19 000kg
PLATEAU	RENAULT	DC 557 VN	19/04/2001	18,22	VF652AFA000018214	3 500kg
UTILITAIRE	RENAULT PICKUP	EP 020 NX	13/09/2005	13,81	VF1FC07BF34068636	1 840kg
BOM	RENAULT PREMIUM	EN 531 PY	21/09/2005	13,79	VF622ACB000102234	19 000kg
BOM PEC	NISSAN CABSTAR	EN 550 PY	09/06/2004	15,08	VWASBFTL043796827	3 500kg
TRACTEUR SEMI	RENAULT	AL 036 FR	07/10/1997	22	VF622GXA0C0009600	19000Kg
BOM	RENAULT	CT 461 PB	12/01/2005	14	VF622ACB000101839	19400Kg
BOM	RENAULT	DJ083 JJ	27/06/2006	13	VF642ACA000005776	10350Kg
BOM	RENAULT	BB 639 EG	06/10/2010	9	VF6SHTF24A2112274	4500Kg

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191017-2019_CT2_457-
 DE
 Date de télétransmission : 29/10/2019
 Date de réception préfecture : 29/10/2019

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Vente aux enchères de véhicules d'exploitation et de collecte des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 23 OCT. 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_457-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019